



BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTION VENTE
APPLICABLE AU 1ER JUILLET 2023

PRIX DE VENTE:

- inférieur à 50 000€
- entre 50 000€ et 100 000€
- entre 100 000€ et 130 000€
- entre 130 000€ et 200 000€
- entre 200 000€ et 500 000€
- supérieur à 500 000€
- Avis de valeur vénale*

HONORAIRES:

- FORFAIT FIXE 5000€ TTC
- ... 10% TTC
- ... 8% TTC
- ... 7% TTC
- ... 6% TTC
- ... 5% TTC
- FORFAIT FIXE 216€ TTC

PRINCIPE DE NON CUMUL: l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

*RAPPEL: un Avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.
Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).